

<b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Caucus du vendredi 21 février 2020 à 10 h 00</b> Suivra la séance ordinaire à 17 h 00
---

<b>1</b>	<b>COMPTE RENDU DU CAUCUS</b>	<b>Responsable</b>
1.1	Compte rendu du caucus du mois de Janvier 2020 (Annexe)	Luc
<b>2</b>	<b>DÉCISION</b>	<b>Responsable</b>
2.1	Octroi de contrats pour études environnementales – Groupe Hémisphères (Annexe)	Luc/Christine
2.2	Demande de subvention – Le Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson (RDL) (Annexe)	Christine
<b>3</b>	<b>DISCUSSION</b>	<b>Responsable</b>
3.1	Avenue et place de Condé – Suivi du dossier d'empiètement (Annexe)	Luc
3.2	Politique de déneigement écoresponsable (Annexe)	Luc
3.3	Réglementation concernant les animaux	Luc
3.4	Projet de Parc à chiens (Annexe)	Luc
3.5	Rapport sur la qualité de l'eau des lacs (Annexe)	Christine
3.6	Rencontre Comité nautique	Luc
3.7	Suivi page Facebook	Anna
3.8	Amélioration des sentiers au parc d'Estérel – Confirmation de subvention	Luc
3.9	Compte rendu (verbal) du Comité consultatif environnement	Anna/Christine
3.10	Complexe sportif – Mise à jour	Joseph
<b>4</b>	<b>ASPECTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>Responsable</b>
4.1	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Luc
4.2	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3	Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.4	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5	Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6	Rapport mensuel – Activités financières au 31 janvier 2020 (Annexe à venir)	Nadine
4.7	Communication	Christine



DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°		01			

**Présences** Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier et François Richer Lafèche ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

#### Actions ou remarques

#### OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### PRÉSENTATION DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION PAR ROBERT MCCANN

Monsieur McCann présente le rôle qui est déposé pour une année (2020), alors qu'habituellement, le rôle est valide pour 3 ans. On demande pourquoi avoir attendu 8 ans pour modifier le rôle. On explique qu'en 2012, le rôle était équilibré, en 2015, il a été reconduit puisqu'il n'y avait pas d'obligation d'équilibrer tandis que l'évaluateur n'a pas déposé de rôle pour les années 2018 et 2019. On demande le coût d'un équilibrage à tous les trois ans, la réponse est entre 25 000 \$ et 30 000 \$. La date de marché pour le rôle 2012 était de juillet 2010 et la date de marché pour le rôle 2020 est le 1<sup>er</sup> juillet 2018. La valeur des lots submergés a été établie au mètre carré selon la vente intervenue entre Zardev et Monsieur Reich. Le nombre de pieds carrés de la superficie de la portion immergée en rapport au prix payé. La valeur est de plus ou moins 16 \$ le m<sup>2</sup>. Pour plus d'information concernant les valeurs du nouveau rôle, se référer aux documents explicatifs préparés par M. McCann et remis aux personnes présentes.

#### RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.1 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 » : Voir procès-verbal.

2.2 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Adoption – Règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020 » : Voir procès-verbal.

6.2 « Nomination de membres – Comité de révision des règlements d'urbanisme » : Il est expliqué que MM. Beaudry et Vallières ont accepté de continuer leur mandat à titre de membre du Comité de révision des règlements d'urbanisme, alors qu'aucune modification n'est apportée à la composition du Comité en ce qui concerne les membres élus. On discute du tableau avec les modifications à apporter, cela a été fait.

**Décision :** ✓ Envoyer les tableaux aux membres pour commentaires.

6.3 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture » : Voir procès-verbal. On explique le dossier aux élus.

Envoyés le 31 janvier 2020.





DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°			01		

6.4 « Internet haute vitesse – Obstacles au déploiement du réseau de fibre optique » : Voir procès-verbal. M. Dydzak résume les dernières conversations qu'il a eues avec Cogeco, principalement avec Mme Marie-Claude Lévesque. On mentionne qu'une fois les permis obtenus, il faudra 2 ou 3 mois pour finaliser l'installation. Mme Lévesque ne désire pas produire de communiqué pour faire état de la situation, depuis l'annonce de la subvention jusqu'à aujourd'hui, elle ne désire pas blâmer les différents intervenants pour l'obtention des autorisations de Bell Canada pour l'utilisation de leurs équipements. Madame Lévesque ne veut pas critiquer publiquement Bell Canada.

**Décision :** ✓ M. Dydzak finalisera la résolution lundi prochain, elle sera ensuite transmise aux élus pour approbation, la résolution sera ensuite transmise aux intervenants concernés.

Envoyé le 22 janvier 2020.



6.5 AJOUT « Octroi d'un contrat – M. Louis Charbonneau, CFE, sur les compétences de l'Agglomération » : M. Dydzak présente une offre de services de M. Charbonneau, CFE (certified fraud examiner) pour réaliser une étude sur les compétences de l'Agglomération. Son étude consistera à revoir les argumentaires qui ont justifié la fusion, la reconstitution de la Ville d'Estérel et la mise en place du Conseil d'Agglomération, évaluer la pertinence d'un Conseil d'Agglomération, évaluer l'équité des règles de coûts de l'Agglomération, vérifier l'application des règles de partage et finalement faire des recommandations. Son rapport devrait être prêt pour le mois de mars. Le directeur général salue l'initiative de mandater une personne pour réaliser une telle étude, il mentionne l'importance que la Ville travaille aussi avec un avocat spécialisé en Agglomération. M. Lafontaine suggère Me Marc Laperrière, avocat au dossier lors de la reconstitution. Cette personne pourrait diriger les recherches de l'expert-comptable et, par la suite, diriger les actions légales et administratives que le Conseil devrait utiliser pour modifier les règles de partage des coûts de l'Agglomération ou son abolition.

M. Dydzak mentionne qu'il a voté en faveur d'un règlement d'emprunt de l'Agglomération pour la réfection d'une partie du réseau artériel. Le projet est passé de 1.91M \$ à 2.6M \$. Il a voté en faveur à la condition que l'Agglomération obtienne une subvention à 75%.

**Décision :** ✓ Octroyer un mandat à M. Louis Charbonneau au montant de 9 000 \$, plus taxes et frais de déplacement. Cette dépense sera financée par le surplus puisque elle n'a pas été budgétée.

Mandat confirmé le 28 janvier 2019.



## RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

### AJOUTS

- 2.1 Octroi d'un contrat à M. Louis Charbonneau, CFE
- 3.2 Bernaches
- 3.3 Réfection du réseau routier
- 4.8 Rapport final – Qualité de l'eau des lacs
- 4.9 Demande de l'association du Lac Noir, études zones (la nôtre)

### 1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

M. Dydzak demande s'il y a des questions ou corrections. Aucun commentaire.

### 2. DÉCISION

#### 2.1 OCTROI D'UN CONTRAT À M. LOUIS CHARBONNEAU, CFE

Voir séance ordinaire, point 6.5



DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°			01		

### 3. DISCUSSION

#### 3.1 STATUT DU CAMION F-250

La Ville a reçu une offre pour l'achat du camion F-250. M. Lafontaine quitte la salle car l'offre provient d'un ami et le Maire a demandé à la trésorière de prendre charge de ce dossier. Le concessionnaire n'est pas intéressé à acheter le véhicule, le chef d'équipe, M. Arsenault, a mentionné à la trésorière que l'offre de 1 500 \$ représente la valeur du moteur et des comparatifs sur Internet ont été présentés à M. Stefan Tremblay, conseiller. Ce véhicule est très vieux et en mauvais état.

**Décision :** ✓ Après consultation, les membres du Conseil sont d'accord pour accepter l'offre de 1 500 \$, tel quel, et il est demandé à la trésorière de faire retirer les équipements de signalisation, de radio mobile et les décalques de la Ville.

Transaction complétée  
le 24 janvier 2020.

#### 3.2 (AJOUT) BERNACHES

Il est expliqué par Mme Bonneau que le Club de golf d'Estérel désire déposer une demande pour obtenir l'autorisation de détruire les œufs de bernaches à Environnement Canada vu les énormes quantités des excréments. Les étapes de la demande sont les suivantes : Mme Bonneau a corrigé le texte du formulaire, le Club de Golf présente la demande, la Ville appuie la demande du Club de Golf. Il y a un lot qui appartient à Zardev, il faudra une autorisation, à joindre au formulaire. La méthode d'élimination des œufs est la suivante : les œufs seraient recueillis, compactés et mis aux ordures.

Discussion  
téléphonique avec  
Shawn Zabatany le 31  
janvier 2020, suivi de  
l'envoi d'un projet de  
lettre pour appuyer le  
projet le 3 février 2020.

#### 3.3 RÉFECTION RÉSEAU ROUTIER

Mme Bonneau explique la méthodologie utilisée pour sélectionner les chemins à réparer pour le projet de réfection d'automne 2020. Mme Landry et M. Lussier ont étudié l'étude faite à la demande de la Ville, il y a eu rencontre en compagnie de Mme Bonneau et 5 chemins ont été choisies. Il est mentionné que la Ville devra demander des prix pour les travaux d'ingénierie (Inspection et mise à jour des travaux à faire, actualisation des prévisions budgétaires réalisées en 2018, plans et devis, échéancier, surveillance des travaux). L'échéancier pour la réalisation des travaux est l'automne 2020.

**Décision :** ✓ Autoriser le directeur général à préparer un «appel de proposition» pour octroyer de gré à gré un contrat d'ingénierie.

### 4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

#### 4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Il est demandé de relancer le Service de Sécurité Incendie (M. Pierre Tessier) pour finaliser le plan d'évacuation du Parc d'Estérel.

#### 4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de décembre 2019, 3 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Abattage d'arbres : 1

Remblai/Déblai : 1

Installation sanitaire : 1

Questionnement quant au permis de remblai/déblai. Il s'agit de M. Cohen qui a fait l'installation d'un réservoir de propane souterrain. Il est suggéré de planter des arbres pour remplacer ceux coupés.

François Taché  
confirme qu'il fera un  
rapport au printemps.



DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°	01				

#### 4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de janvier 2020 pour y voir les commentaires.

M. Taché mentionne que deux dossiers ont été gagnés par la Ville lors d'auditions à la Cour municipale. Il s'agit des dossiers de MM. Mitelman et Collier pour du contrôle de la végétation dans la bande riveraine.

On mentionne aussi que la propriété du 2, avenue des Cardinaux montre plusieurs commentaires de personnes qui ont séjourné dans cette maison pour une location air bnb. Un suivi est demandé pour cette adresse.

#### 4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019.

- 03/12 : Arrêt de travail d'un employé, aucun agent de Garda n'est envoyé pour le remplacer.

M. Lussier mentionne qu'il y a beaucoup d'appel d'alarmes, M. Dydzak a parlé des priorités de la Ville avec le nouveau lieutenant de la Sûreté du Québec.

#### 4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE

On fait lecture de la liste des correspondances. Aucun commentaire.

#### 4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

La trésorière explique qu'elle n'a pas produit de rapport mensuel ce mois-ci puisque les procédures de fin d'année ne sont pas complètes, donc les chiffres qui y apparaîtraient ne reflèteraient pas la réalité.

#### 4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel
Mise en ligne du procès-verbal du mois de novembre 2019	x	x	

On mentionne que le prochain bulletin municipal devrait être distribué avec les comptes de taxes, par la poste et par courriel.

M. Dydzak mentionne que le réseau artériel était très glacé sur l'heure du dîner, il a demandé à la secrétaire de direction d'aviser la directrice générale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

#### 4.8 (AJOUT) RAPPORT FINAL – QUALITÉ DE L'EAU DES LACS

On présente aux élus le rapport final du Groupe Hémisphères sur la qualité de l'eau des lacs.

**Décision :** ✓ Mme Corriveau analysera le document et transmettra ses commentaires à la direction. Il y aura un retour au caucus de février.

#### 4.9 (AJOUT) DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC NOIR, ÉTUDES ZONES (LA NÔTRE)

On présente aux élus une demande de l'association du Lac Noir qui demande à Hémisphères copie de notre dossier sur les zones de wake-surf.

**Décision :** ✓ M. Lafontaine devra faire plus de recherches sur le demandeur avant de transmettre l'étude.

Commentaires de  
Mme Corriveau  
transmis à M. Fraser le  
6-02-2020.





DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°			01		

## 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes sont présentes, le Maire explique les points de l'ordre du jour.

### Gail Cantor

Mme Cantor demande des détails sur le dossier d'Internet suite à la présentation du Maire de ce point inscrit à l'ordre du jour.

Ensuite, elle s'inquiète à savoir si des dommages ont été créés dans la zone humide lors de la creusée d'une tranchée pour relier le puits à l'hôtel de Ville, à la fin décembre 2019. On lui explique que la Ville a demandé une autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'une personne du ministère s'est rendue sur place pour inspection, aucune nouvelle depuis.

Elle demande ensuite si la Ville va interdire le chauffage au bois pour les nouvelles constructions. M. Dydzak mentionne que cette suggestion sera considérée lors de la révision des règlements.

### William Collier

M. Collier demande de l'information au niveau de l'eau potable, M. Lafontaine lui explique le dossier à l'effet que l'eau du puits servira à la consommation exclusivement pour l'hôtel de Ville tandis que le garage municipal continuera d'utiliser l'eau provenant de l'étang pour le lavage des camions et autres usages.

Il mentionne qu'il est satisfait que la Ville fasse des démarches dans le dossier d'Internet haute vitesse étant donné qu'il y a plus d'un ou deux ans qu'il attend. Il demande si c'est Bell ou Cogeco qui fournira le service, on lui répond que ce sera Cogeco.

## 6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes sont présentes.

### William Collier

M. Collier demande des précisions sur le développement durable, à savoir qu'est-ce que la Ville fait pour respecter la notion de développement durable? Comment on peut garantir que les espaces verts restent? Avec la révision des règlements d'urbanisme, on vise à protéger les espaces naturels et la qualité de l'eau des lacs. Il suggère, pour moins de consommation d'essence, que les collectes de matières résiduelles soient effectuées avec un camion divisé qui ramasse les deux matières en même temps. Aussi, lors de la rénovation du garage, les équipements de chauffage et lumières ont été remplacés par des fixtures plus écologiques.

### Gail Cantor

Mme Cantor demande si les nouvelles constructions peuvent encore installer des poêles à bois. On lui répond que ce point sera considéré lors de la révision des règlements d'urbanisme.

### William Collier

M. Collier demande si le budget est en contrôle? La réponse est oui et le Conseil continue à privilégier le remboursement de la dette et un surplus est envisagé pour 2019.

Au niveau de l'entrée à Estérel, il mentionne que l'aménagement réalisé est superbe, que le coin est joli en été comme en hiver. M. Dydzak le remercie et mentionne que la réalisation a été financée par un don d'un citoyen.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	17 janvier 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	6
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JANVIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-01	RÉUNION N°	01				

**Gail Cantor**

Mme Cantor demande quand l'avenue des Orioles sera réparée? On lui répond au printemps.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 12 février 2020

## Luc Lafontaine

---

**De:** Laurent Fraser <lfraser@hemis.ca>  
**Envoyé:** 6 février 2020 12:55  
**À:** Karell Morin  
**Cc:** Luc Lafontaine; Christian Corbeil  
**Objet:** Hémisphères rapport final et saison 2020  
**Pièces jointes:** Hemis\_M08-27-19\_Rapport\_200206\_VF.pdf

Bonjour,

Voici le rapport modifié. Vous remarquerez une petite section concernant les résultats de télédétection.

Je profite de ce courriel pour vous sonder sur la campagne de 2020. À la vue des résultats de 2019, l'offre quinquennale envoyée en 2018 demeure valide.

Nous proposons donc de poursuivre le suivi annuel de la qualité de l'eau du lac et des tributaires problématiques ainsi qu'une surveillance du myriophylle à épi. [Avez-vous d'autres besoins particuliers?](#)

Merci

**LAURENT FRASER**  
Biologiste, M. Sc. Biol.



| 2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204  
| Montréal (Qc) H2K 1C3  
| 514 509-6572 poste 103  
| [lfraser@hemis.ca](mailto:lfraser@hemis.ca)  
| [www.hemis.ca](http://www.hemis.ca)



---

Le contenu de cette correspondance est confidentiel et assujéti au secret professionne  
Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez le détruire et nous en aviser. The content of this  
correspondence is confidential and subjected to professional secrecy. Please destroy it  
and communicate with us if you received it by mistake.

**De :** Karell Morin <administration@villedesterel.com>  
**Envoyé :** 6 février 2020 08:41  
**À :** Laurent Fraser <lfraser@hemis.ca>  
**Cc :** Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>  
**Objet :** TR: rapport d'hémispheres

## 3 COÛTS

**Tableau 2. Estimation des coûts annuels du plan quinquennal de diagnose des lacs 2019 – 2023**

	Honoraires	Dépenses	Total
Suivi de la qualité de l'eau	4 750 \$	2 500 \$	7 250 \$
Suivi du périphyton (2022 et 2023)	6 325 \$	950 \$	7 275 \$
Téledétection de la chlorophylle a	1 550 \$	0 \$	1 550 \$
<b>Total 2019</b>			<b>8 800 \$</b>
<b>Total 2020</b>			<b>9 250 \$</b>
<b>Total 2021</b>			<b>9 700 \$</b>
<b>Total 2022 (avec périphyton)</b>			<b>17 450 \$</b>
<b>Total 2023 (avec périphyton)</b>			<b>18 325 \$</b>

**Tableau 3. Estimation des coûts des inventaires recommandés en option**

	Honoraires	Dépenses	Total*
Tributaires problématiques	8 000 \$	1 950 \$	9 950 \$
Cartographie décennale des herbiers (incluant myriophylle à épi)	7 950 \$	1 250 \$	9 200 \$
Suivi du myriophylle à épi (4 lacs)	2 800 \$	900 \$	3 700 \$
Étude de l'état des rives (par drone)	6 400 \$	650 \$	7 050 \$

\* Majoration annuelle de 5%

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
PRÉSENTÉE LE 14 FÉVRIER 2020  
À LA VILLE D'ESTÉREL  
PAR LE REGROUPEMENT DES LACS  
DE SAINTE-MARGUERITE ET DES LACS ET COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES (RDL)**

---

Attendu que :

- Le Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson (RDL) fondé en 2017 en vertu de la partie trois de la loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de mettre les forces en commun afin de promouvoir la protection de l'environnement, des lacs et des cours d'eau de Sainte-Marguerite.
- Ses objectifs sont :
  - › Mettre les forces en commun pour la protection de l'environnement
  - › Se renseigner et transmettre les informations permettant la protection de ses lacs et cours d'eau
  - › Sensibiliser, éduquer et promouvoir la protection de l'environnement sur son territoire.
  - › Partager l'expertise et les expériences au sein du regroupement
  - › Aider d'autres lacs et cours d'eau à s'organiser en associations pour la protection de leur environnement
  - › Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres en sensibilisant la population à ses droits, obligations et responsabilités
  - › Travailler en collaboration avec la MRC, la ville et les différentes instances gouvernementales afin de protéger ses lacs et ses cours d'eau
  - › Influencer les décisions qui nous affectent
  - › Traiter de divers dossiers dont : la qualité de l'eau, les bandes de protection riveraines, les fosses septiques, les modifications réglementaires, les quais et débarcadères privés et publics, les bassins versants, les projets des boucles et sentiers, les mesures d'abattage d'arbres
- Certains lacs de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson sont aussi habités par des riverains de municipalités limitrophes impliquant réciprocité des défis des lacs et cours d'eau partagés;
- **Le 25 janvier 2020 le RDL a modifié ses règlements pour inclure les municipalités ayant des lacs ou cours d'eau limitrophes à la municipalité de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson pour mieux faire face à ces réciprocités;**
- Madame Elizabeth Deschamps, résidente d'Estérel et riveraine du lac Masson, amenant une voix du lac Masson d'Estérel, a été nommée administrateur au CA du RDL et vice-présidente du conseil d'administration;
- Des résidents d'Estérel seront sollicités en 2020 pour représenter les autres lacs d'Estérel;
- Le RDL s'est doté d'un plan d'action pour 2020, comprenant notamment la distribution d'une brochure-livret (ci-joint) et l'organisation d'une conférence en lien avec la protection des lacs et cours d'eau; une contribution annuelle est sollicitée à la ville d'Estérel pour participer aux efforts du RDL à gestion saine des lacs d'Estérel;
- La brochure-livret, de 24 pages, *L'Environnement des lacs et cours d'eau*, conçue en 2019 avec soin et rigueur par le RDL et financée par une subvention de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, faisant partie de ce plan se profile ainsi :
  - › Le support papier avec couverture glacée de cette brochure-livret crée un impact significatif sur l'attrait et hausse la probabilité de lecture et relecture ainsi que sa conservation, en dépit du caractère moins écologique qu'un document numérique - il faut compter 25% de plus en coûts pour du papier recyclé;

- › Une réimpression de la brochure en français et une traduction et impression d’une version en anglais doivent être faites pour cibler les résidents des nouvelles municipalités des lacs et cours d’eau limitrophes, notamment Estérel et Wexford, et de ce fait viser à protéger leur environnement; les coûts sont élevés en raison des petites quantités et du type de brochure (une dizaine d’imprimeurs ont soumissionné en 2019) et la portion d’Estérel est estimée comme suit pour tenter de rejoindre, sensibiliser et mobilier les résidents d’Estérel :
  - Traduction anglaise : 0\$ - travail fait gracieusement par un membre du RDL
  - Impression : 120 brochures en anglais : 800\$
  - Réimpression : 250 brochures en français : 1500\$
  - L’impression sur papier recyclé est environ 25% plus élevée
  
- › Demande est faite de distribuer la brochure-livret à la Journée des citoyens d’Estérel et qu’Estérel y accorde sans frais un stand au RDL;
  
- Une conférence en lien avec la protection des lacs est à organiser pour mobiliser les résidents des municipalités;
  - › 25 à 30 participants potentiels sont estimés (un effet d’entraînement de mobilisation sur d’autres résidents est espéré);
  - › des conférenciers de calibre doivent être attirés et ceux-ci sont actuellement approchés (un seul sera retenu) pour une conférence sur *l’impact de l’être humain sur la qualité de l’eau et de l’environnement* prononcée par l’un ou l’autre; il sera demandé au conférencier d’inclure au contenu un volet sur l’impact des pesticides et engrais (interdits à Sainte-Marguerite, mais pas dans toutes les municipalités limitrophes);
    - M. Jean-François Girard, biologiste et avocat en droit de l’environnement (accepté)
    - Carl Mayrand de la Fondation Suzuki (en attente de réponse)
  
  - › Le club house du golf d’Estérel sera sollicité pour accorder gracieusement un espace pour la conférence en 2020 (date non déterminée);
  - › Considérant les montants investis par le RDL dans le passé, une contribution est demandée à la Ville d’Estérel pour cette conférence, pour un montant de 600\$ servant à rémunérer les conférenciers et à servir un léger repas aux participants.

Conséquemment :

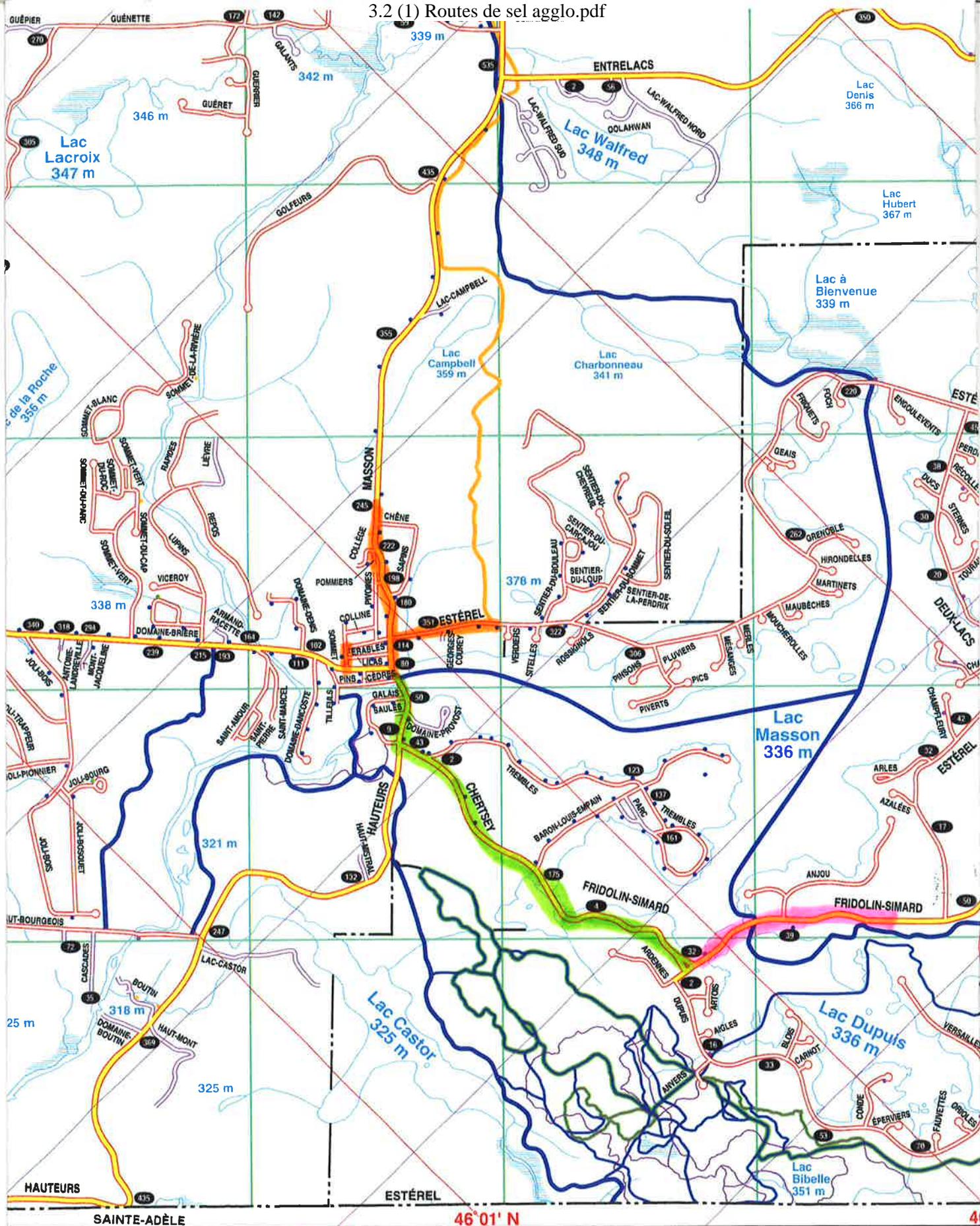
Une subvention totale de 3000\$ (2300\$ pour la brochure-livret, 600\$ pour la conférence et 100\$ en divers et omissions), incluant la gratuité pour un stand à la Journée des citoyens d’Estérel, est demandée par le RDL à la ville d’Estérel pour contribuer au plan d’action du RDL dont les lacs d’Estérel bénéficieront.



Total de l'évaluation au rôle 2020 pour les lots appropriés (valeur A+B, 9415.80+25700.00) : 35 115.80 \$

Total si l'évaluation était au même taux qu'à celui du lot construit (superficie A+B\*valeur de D, 1569.3+513.10\*46.71) : 97 268.91 \$





SAINTE-ADELE

ESTEREL

■ Sel agglo budget 2020  
■ Projet pilote réduction sel 2020  
■ Projet pilote 2018-2019 : réduction sel

74°01' W

41

# Politique de déneigement ÉCORESPONSABLE



**Politique # 148-2020**  
**Adoptée le 20 janvier 2020**  
**Résolution # 7212-01-2020**



**Ville de**  
**Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**



## 1. But, considérations et préoccupation de la politique

Assurer aux automobilistes et aux piétons des déplacements sécuritaires en période hivernale, et ce, sur les voies de circulation et les trottoirs municipaux.

L'élaboration d'une politique de déneigement écoresponsable vise l'harmonisation du service de déneigement sur l'ensemble du territoire selon des principes de développement durable.

La Ville doit donc effectuer ses opérations de déneigement en considérant les aspects suivants :

- a) L'aspect de la sécurité des citoyens et des usagers des rues demeure l'une des principales préoccupations à considérer (fluidité, sécurité aux intersections et pentes, corridors scolaires, trottoirs, dégagement des mesures de modération de circulation, etc.) ;
- b) La protection de l'environnement constitue également une préoccupation très importante (réduction de l'usage des fondants à neige, protection des cours d'eau et milieux humides, réduction des émissions de GES, etc.) ;
- c) La cohabitation harmonieuse avec les divers riverains (préoccupations pour le noyau villageois, priorité aux alentours des écoles, des garderies et de l'HLM, soufflage respectueux sur les terrains privés, etc.) ;
- d) L'acceptabilité sociale (logique dans les opérations, équité dans les niveaux de service, bonne communication de la politique et de la réglementation) ;
- e) Les obligations légales à respecter (Code de sécurité routière, Loi 430 sur l'inspection des véhicules et les heures de conduite des chauffeurs, la réglementation applicable ainsi que la convention collective des employés municipaux) ;
- f) Les dépenses d'opération et les coûts généraux, dans un esprit de saine gestion et d'efficacité ;
- g) La protection des infrastructures pour en assurer la pérennité et maintenir leur valeur économique.

## 2. Démarrage des opérations de déneigement

Un employé qui assure la garde au Service des travaux publics et services techniques détermine le départ des opérations de déneigement selon les conditions météorologiques et selon le(s) secteur(s) à prioriser.

La Ville peut, sans préavis, limiter ou modifier temporairement le niveau de service apporté aux opérations de déneigement afin de prendre en considération diverses situations possibles (mesures d'urgence, verglas, etc.).

Divers facteurs tels les conditions et l'ampleur des phénomènes météorologiques, la fréquence et le moment dans la journée peuvent altérer l'efficacité des opérations de déneigement.

La responsabilité de la route provinciale 370 (chemin de Ste-Marguerite) revient au ministère des Transports du Québec.



### 3. Procédure normale des opérations de déneigement

L'ensemble des opérations de déneigement du Service des travaux publics et services techniques et de ses entrepreneurs engagés inclut le déblaiement de la neige sur les voies publiques affectées à la circulation, les trottoirs et autres endroits publics définis par la Ville. Il signifie aussi le déblaiement, l'épandage d'abrasif et de fondants, l'enlèvement de la neige et le déglçage.

Le territoire de la Ville est divisé en sept (7) secteurs d'opération.

Avant les fins de semaines ou lors d'événements spéciaux, une attention particulière est portée aux endroits utilisés (trottoirs, stationnements, tronçons de chemin).

### 4. Déblaiement

L'opération de pousser ou déplacer la neige afin de libérer les voies publiques, les stationnements, les trottoirs et toute autre propriété publique.

### 5. Enlèvement de la neige

L'enlèvement de la neige signifie les opérations de soufflage et de chargement de la neige ou de glace sur les terrains riverains ainsi que dans les camions afin de libérer les voies et propriétés publiques.

L'enlèvement comprend également le ramassage mécanique avec des chargeurs, le dégagement des triangles de visibilité, des stationnements, des trottoirs et des accès aux sentiers piétonniers. Le dégagement de la neige des bornes fontaines se fait dans les 36 heures après des précipitations ou que des opérations de déneigement ont été nécessaires.

### 6. Déglçage

Il comprend l'enlèvement de la neige compactée et durcie par la circulation et le stationnement des véhicules et de la neige accumulée souvent en bordure des trottoirs dégagés, le dégagement des puisards et l'enlèvement de la surface glacée provoquée par le verglas ou d'accumulation d'eau suivie de gel.

### 7. Soufflage de la neige sur les terrains adjacents aux voies de communication

Le Service des travaux publics et services techniques est autorisé à souffler la neige ou la pousser sur les terrains adjacents aux voies de communication entretenues. Lors des opérations d'élargissement, le bordage de neige qui s'accumule dans les entrées ou rues privées est dégagé.

### 8. Opérations reliées à l'épandage d'abrasif ou de fondants

L'épandage d'abrasif (pierre et/ou sable) et/ou de fondants (sel) a pour objectif d'accroître la sécurité de la circulation automobile en augmentant l'adhérence des pneus sur la chaussée. Cependant, leur usage doit se faire judicieusement afin de réduire l'impact sur l'environnement, notamment à proximité des cours d'eau et des milieux humides.



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

### 8.1 L'abrasif

L'abrasif est priorisé et épandu sur les pentes abruptes, les courbes, aux arrêts, aux intersections, près des zones scolaires et sur les rues aux endroits où il n'y a aucun épandage de sel.

### 8.2 Le sel

Selon les conditions météorologiques, le chlorure de sodium (sel) est utilisé essentiellement pour rendre les routes sécuritaires. Les employés municipaux sont autorisés à faire l'épandage d'abrasif avec du sel correspondant à un mélange effectué, ou à épandre que du sel lors de verglas ou suite à la formation de glace causée par de l'accumulation d'eau ayant gelée.

Le sel est priorisé, à cause de la configuration des pentes et courbes, aux endroits stratégiques prédéterminés suivants :

- Du 245, chemin Masson au 9, chemin Masson, sur une distance de 1.2 km.
- Sur le chemin d'Estérel à partir du chemin Masson, sur une distance de 0.6 km.
- Sur la portion de la rue du Sommet, entre l'intersection de la rue des Érables et l'intersection du chemin Ste-Marguerite, sur une distance de 0.1 km.
- Sur une partie de la rue de la Colline et des Érables, sur une distance de 0.4 km.
- Sur la rue du Domaine-Denis, à partir du chemin Ste-Marguerite, sur une distance de 0.1 km.
- Sur la rue des Trembles, à l'intersection du sens unique, sur une distance de 0.1 km.

## 9. Dépôt des neiges usées

La Ville possède un endroit prévu pour le dépôt des neiges usées conforme aux normes prescrites par le Ministère de l'environnement.

## 10. Équipements utilisés pour les opérations de déneigement

Pour effectuer les opérations de déneigement, la Ville dispose de véhicules spécialisés dont la liste se trouve à l'annexe A.

## 11. Nous joindre

Les heures d'ouverture des services administratifs sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

### Pour obtenir plus de renseignements concernant cette politique :

Service des travaux publics et services techniques,  
245, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0  
Courriel : [tp@lacmasson.com](mailto:tp@lacmasson.com) | Téléphone : 450 228-2543 | Télécopieur : 450 228-2228



## Annexe A – Liste des véhicules affectés aux opérations de déneigement

<b><u>NO</u></b>	<b><u>ANNÉE</u></b>	<b><u>DESCRIPTION</u></b>
<b>2</b>	2010	Niveleuse John Deere 772G
<b>10</b>	2010	Freightliner M2-112V
<b>26</b>		6 réversibles à neige, 7 ailes de côté
<b>51</b>	2016	Freightliner. 6 roues
<b>53</b>	2016	Chargeur sur roues Doosan
<b>54</b>	2011	Chenillette Caméléon
<b>58</b>	2017	Rétrocaveuse Caterpillar 430F2 IT
<b>59</b>	2019	Freightliner 114SD, 5 essieux
<b>61</b>	2019	Freightliner 6 roues - benne sableuse
<b>66</b>	2020	Western Star 2020, 5 essieux - 10 roues
<b>67</b>	2020	Western Star 2020, 3 essieux - 10 roues
<b>68</b>	2020	Chargeur sur roues Case 721G
<b>69</b>	2020	Souffleur R.P.M.Tech. (installé sur # 68)



Suivi de la qualité des eaux des lacs d'Estérel rapport 2019 Groupe Hémisphères  
( résumé par CC pour le caucus de février 2020 )

1-Paramètres physicochimiques ( transparence , Température , Conductivité, PH, Oxygène , Carbone, Chlorophylle, Azote, Nitrites, Phosphore, turbidité)

Tableau 2.

En comparant avec les études de 2014-2018

-La transparence a diminué au lac du Nord 2.75 m et au lac Dupuis 1.63m

Ces concentrations ne sont pas inquiétantes ( ref 4.1)

-Le PH a augmenté au Lac Masson centre 8.52 et lac Masson cheval infirme 8.54 (moyenne 6.5 à 9)

-L'oxygène dissous au fond démontre de l'anoxie ( moins que 1 mg/L) aux lac Dupuis, Grenier, Masson Désespoir et Castor ) et de l'hypoxie ( moins de 4,5mg/L) aux lac de nord et Masson cheval infirme. Seul le niveau de Masson Centre est normal à 6.42

La Situation jugée non alarmante pour la faune aquatique ( ref 4.1)

-Chlorophylle est revenue vers la normale au lac du Nord 2.1 ug/L et est anormale au lac Dupuis 4.8 ug/L (critère moyen 3.3)

-Phosphore total de surface dans les moyennes sauf au lac Dupuis 0.013 mg/L critère (moyen 0.010) Situation est un signe d'eutrophisation pour un lac peu profond de 9 m ( ref 4.1)

Lac du Nord :Transparence a diminué , oxygène du fond démontre de hypoxie, la chlorophylle a diminué.

Lac Dupuis : Transparence a diminué, oxygène du fond démontre de l'anoxie, chlorophylle a augmenté le phosphore a augmenté

Lac Grenier : Oxygène du fond démontre de l'anoxie

Lac Masson Centre : le PH a augmenté

Lac Masson Cheval infirme : le PH a augmenté

Lac Masson Désespoir: Oxygène du fond démontre de l'anoxie

Lac Castor : Anomalie oxygène dissous anoxie 0.6mg/L

Suggère de continuer d'étudier les 7 fosses incluant le lac Castor ( page 11)

2-Tributaires

Anomalie

DUP5 ( driving range /R10) en juillet

MAS2( golf /Anjou ) en aout

MAS 5 (Village) en mai, juin , juillet

Pas de problème a DUP1 et Resort

Suggère de continuer à monitorer DUP 5 MAS 2 et MAS 5 en 2020 et informer STMLM

Investiguer les bassins versants de ces tributaires et les fosses septiques a proximité

3-Myriophylle à épi

Aucun détecté

Suggère de continuer la prévention avec le contrôle pour le lavage des bateaux et continuer la détection du myriophylle en 2020

4- Étude pour la fuite du conduit sanitaire au lac Masson

Aucune fuite détecté

#### 5-Estimation des concentrations de chlorophylle par télédétection SHORE

Analyse visuelle des cartes satellites sans couvert nuageux révèle que la concentration demeure faible jusqu'au mois d'août . Les baies du cheval infirme et de STMLM ont des concentrations plus élevées que le reste du lac Masson. Les niveaux redeviennent normales a la mi- septembre

Présenter les cartes

X1 ( 5 juin)

X5 (3 septembre)

X7 (18 septembre)

La carte figure X3 du 4 août ne concorde pas avec les seuils détectés dans les analyses physicochimiques du 5-6-9 août pour le lac Dupuis

**Tableau 2. Paramètres physico-chimiques – Estérel, 2019**

Paramètre	Résultats							Critères et moyennes		
	Nord	Dupuis	Grenier	Masson Centre	Masson Cheval-Infirmé	Masson Désespoir	Castor			Moy.*
Transparence (m)	2,75	1,63	2,13	4,25	4,13	3,25	2,13	1,2	1,2	4,3
Température en surface (°C)	23,8	24,5	25,7	23,7	23,6	24,1	24,5	-	-	-
Conductivité (µS/cm)	47	75	37	79	79	79	29	-	-	50
pH	7,61	7,75	7,66	8,52	8,54	7,66	-	6,5 à 9,0		7,0
Oxygène dissous, surface (mg/L)	8,16	8,07	7,70	8,32	8,13	8,34	7,07	6,5	5	-
Oxygène dissous, fond (mg/L)**	1,59	0,58	0,87	6,42	3,85	0,31	0,60	-	-	-
Carbone organique dissous (mg/L)	5,80	7,20	9,70	4,90	4,90	5,30	9,10	-	-	-
Chlorophylle [a] (µg/L)	2,1	4,8	3,0	1,8	1,8	1,8	3,1	-	-	3,3
Azote total de Kjeldahl (mg/L)	0,23	0,27	0,45	0,24	0,19	0,18	0,38	-	-	0,2
Nitrites & Nitrates (mg/L)	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	-	-	0,09
Phosphore total, surface (mg/L)	0,007	<u>0,013</u>	0,008	0,004	0,004	0,004	0,008	0,010 <i>mésotrophe</i> 0,020 <b>eutrophe</b>		0,010
Turbidité (UTN)	0,64	0,86	0,41	0,35	0,40	0,41	0,54	-	5,0	-
Niveau trophique	O	OM	O	O	O	O	O	-	-	-

 Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, CCME (1999)

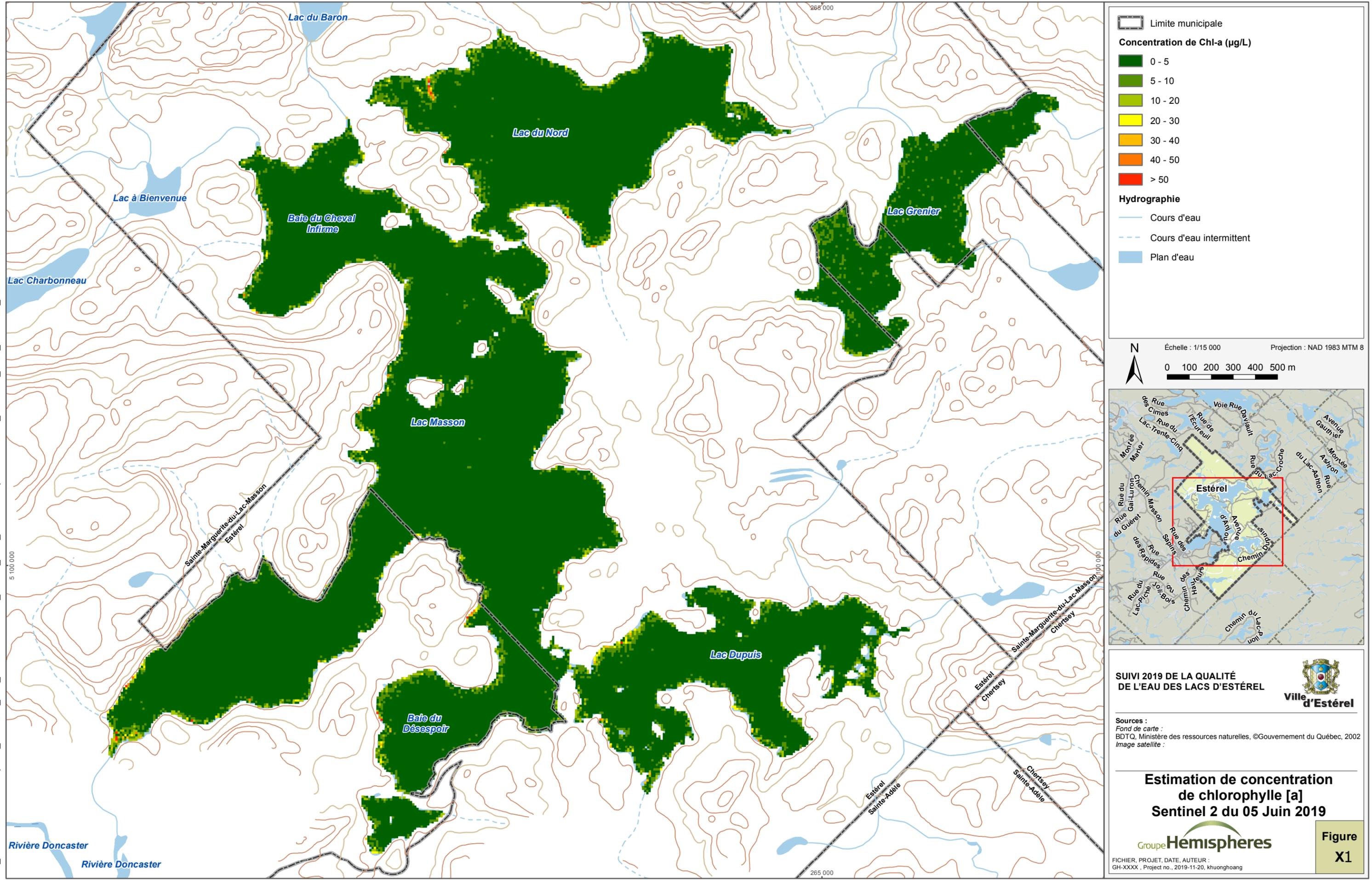
 Critères de qualité de l'eau de surface au Québec, MDDELCC (2015)

\* Moyenne régionale (Legendre et coll, 1980)

\*\* Anoxie : <1,0 mg/L et Hypoxie <4,5 mg/L

**Niveau trophique** : O=oligotrophe, OM=oligo-mésotrophe

W:\\_CartoContrats\Municipalite\_Ville\_M08\_Ville\_Estere\M08-27-19\_Estere\Suivi\_2019\Workspaces\GH-0xxx\_M082719\_2019\_SCHORE\_Ind4Chla.mxd



**SUIVI 2019 DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS D'ESTÉREL**

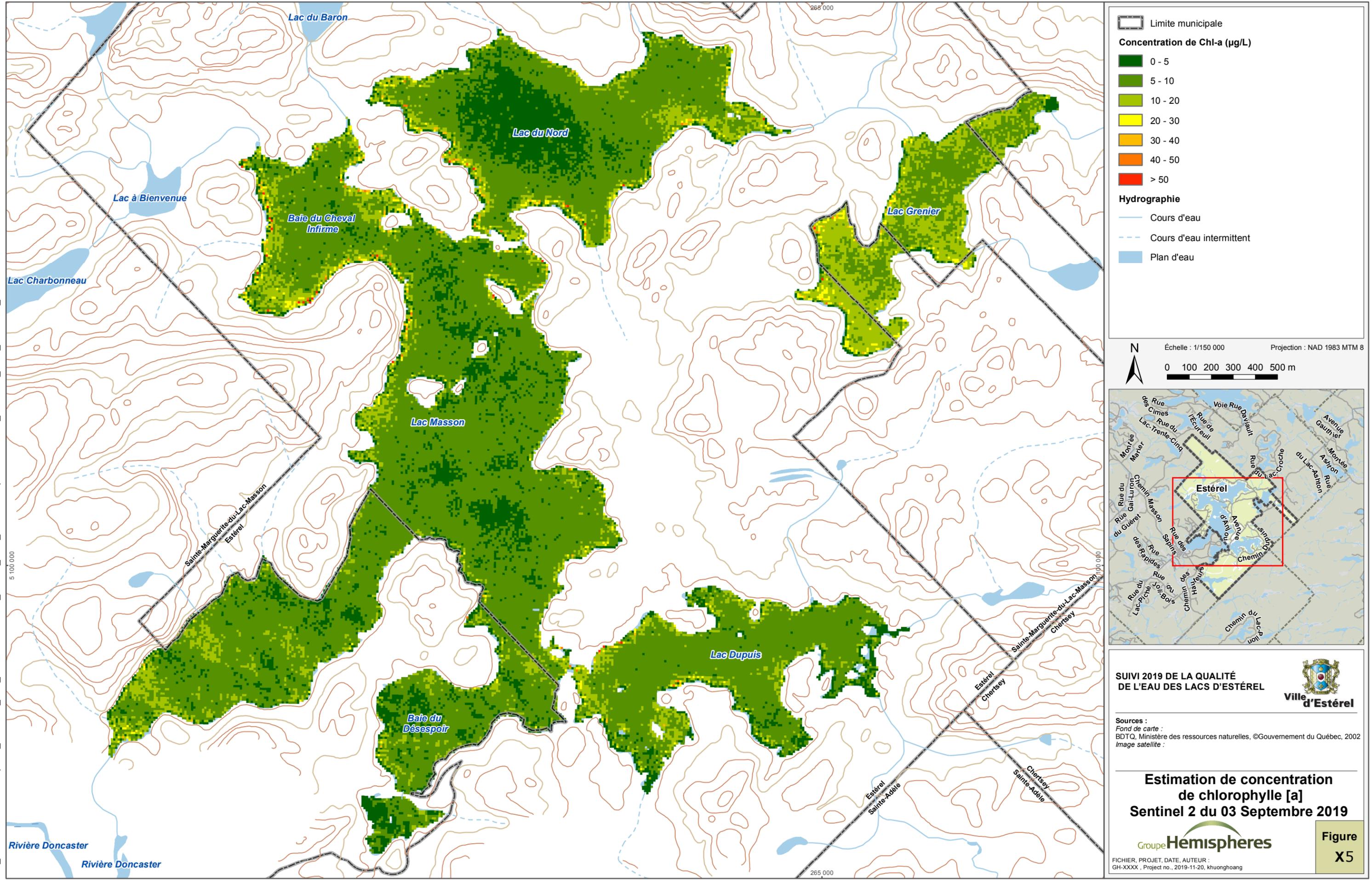
**Sources :**  
Fond de carte : BDTQ, Ministère des ressources naturelles, ©Gouvernement du Québec, 2002  
Image satellite :

**Estimation de concentration de chlorophylle [a] Sentinel 2 du 05 Juin 2019**

**Groupe Hemispheres**

**Figure X1**

W:\\_CartoContrats\Municipalite\_Ville\M08\_Ville\_Estere\M08-27-19\_Estere\Suivi\_2019\Workspaces\GH-0xxx\_M082719\_2019\_SCHORE\_Ind4Chla.mxd



**SUIVI 2019 DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS D'ESTÉREL**



**Estimation de concentration de chlorophylle [a] Sentinel 2 du 03 Septembre 2019**

**Groupe Hemispheres**

FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR : GH-XXXX , Projet no. , 2019-11-20, khuonghoang

**Figure X5**



Ville d'Estérel

**Liste des permis généraux et certificats émis**

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Permis 2020-001	Rénovation extérieur- Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6401-05-9144-0-000-0000 364-25-BLB,5508186 sup.:4220.9 m <sup>2</sup>	VANDENHOVE GUY (50%) VANDENHOVE GUY (50%) 2 AVENUE DES ALOUETTES Du Nord		20/01/2020 20/01/2020 30/06/2020	80 000,00 \$	250,00 \$	2020001

<b>Nombre de logements créés</b>	0
<b>Nombre de logements supprimés</b>	0
<b>Nombre total de permis/cert.:</b>	1
<b>Valeur totale des travaux:</b>	80 000,00 \$
<b>Montant total des coûts:</b>	250,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.  
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.  
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

## PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de février 2020)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	<b>Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs</b>	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)	<p>28.11.2019 Lettre envoyée par M. Lafontaine indiquant aux propriétaires que la Ville ne pourra pas être tenue responsable pour d'éventuels dommages à des plantations situées sur l'emprise de la voie publique.</p> <p>06.12.2019 Courriel reçu de MM. Boutin et Bellehumeur dans lequel il est mentionné qu'ils ne feront aucun travail d'infrastructure dans la rue publique. Cependant, au printemps, ils verront à déposer un grillage en métal sur la propriété publique (dalot) après en avoir informé la Ville. Ils demandent finalement le remboursement du dépôt de garantie de 10 000 \$.</p> <p>08.01.2020 Lettre en préparation, approbation requise par M. Dydzak.</p>
169	<b>Anik Malette 6, avenue des Amiraux</b>	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m <sup>2</sup>	<p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement.</p>
170	<b>Nathalie Quesnel Mario Polychronas 43, chemin des Deux-Lacs</b>	Plainte pour quai non conforme au 2, avenue des Perdrix	<p>18.07.2019 Mme Nathalie Quesnel me pose des questions sur la grandeur du quai au 2, avenue des Perdrix, elle trouve la vue du quai dérangeante.</p> <p>21.10.2019 Courriel reçu : plainte pour quai non conforme à la réglementation au 2 avenue des Perdrix. Ils demandent d'exiger immédiatement la correction de ce quai et le respect des règlements.</p> <p>21.10.2019 Courriel envoyé mentionnant que des recherches et un suivi seront faits dans le dossier. Délai à prévoir entre 2 et 3 semaines.</p> <p>04.11.2019 Mme Quesnel fait un suivi dans son dossier de plainte.</p> <p>06.11.2019 Rencontre avec M. Dydzak et M. Lafontaine pour discussion. Une lettre sera envoyée.</p> <p>14.11.2019 Lettre envoyée (copie conforme à M. Dydzak) : accusé de réception de sa plainte et information à l'effet que le quai est installé depuis au moins 2002 et qu'il n'a subi aucune altération. Nous soulignons à Mme Quesnel qu'elle connaissait la situation avant l'achat de la propriété. Comme elle mentionne maintenant subir des dommages nous l'invitons à en faire le détail pour que nous puissions informer nos assureurs de la possibilité d'une poursuite.</p> <p>14.11.2019 Courriel reçu nous informant qu'elle va entamer des procédures légales contre la Ville et certains membres de l'administration.</p>
171	<b>Gestion Estérel inc. 39-43, chemin Fridolin-Simard</b>	Pergola Terrasse sur le toit de l'hôtel	<p>14.11.2019 Rencontre avec M. Leroy Cox, surintendant de l'hôtel. Visite au 5<sup>e</sup> étage concernant l'installation d'une terrasse pergola sur le toit de l'hôtel.</p> <p><b>16.01.2020 Conversation téléphonique avec M. Shawn Zarbatany lui demandant d'enlever la pergola sur le toit du 39, chemin Fridolin-Simard. Il me confirme qu'elle sera enlevée au plus tard le 30 avril 2020. Une inspection est prévue le 30 avril.</b></p>

## PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de février 2020)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Gabriella Congiu</b> <b>18, avenue de Versailles</b>	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
<b>04.02.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.</b>	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Daniel Meyer Ouaknine</b> <b>3, place d'Artois</b>	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation.
	11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction.
	01.10.2019 Offre non trouvée.
	03.12.2019 Offre non trouvée.
	08.01.2020 Offre non trouvée. <b>04.02.2020 Offre non trouvée.</b>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Judith Fetzer</b> <b>4, avenue de Condé</b>	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête
	21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.
	16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.
	Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.
	08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.
	05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.
	16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.
	22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.
	04.09.2019 Offre non trouvée.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.
<b>04.02.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.</b>	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols</b>	<p>29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.</p> <p>21.08.2019 Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars).</p> <p>01.10.2019 Offre non trouvée.</p> <p>03.12.2019 Offre non trouvée.</p> <p>08.01.2020 Offre non trouvée.</p> <p><b>04.02. 2020 Offre non trouvée.</b></p>
<b>Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux</b>	<p>16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois.</p> <p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p><b>21.01.2020 À la séance de janvier 2020, Mme Corriveau demande à M. Taché d'envoyer une lettre « RAPPEL » et de joindre une copie des commentaires où on peut lire « Weekend ». Après vérification, le dernier commentaire date de juin 2019. Mme Corriveau en est informée. Pas de nouvelle lettre à envoyer.</b></p> <p><b>04.02.2020 Séjour minimum impossible à vérifier car aucune disponibilité au calendrier.</b></p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Sandra Seidenfeld</b> <b>5, chemin des Deux-Lacs</b>	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018) 20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits. <b>04.02.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</b>
<b>Mylène Sarrazin</b> <b>Luc Latreille</b> <b>9, avenue Grenoble</b>	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée. 03.12.2019 Offre non trouvée. 08.01.2020 Offre non trouvée. <b>04.02.2020 Offre non trouvée.</b>
<b>Paul Dionne</b> <b>11, avenue des Ardennes</b>	21.08.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée. 03.12.2019 Offre non trouvée. 08.01.2020 Offre non trouvée. <b>04.02.2020 Offre non trouvée.</b>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Jean-Pierre Janson</b> <b>12, avenue de Touraine</b>	08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.10.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 10 nuits. 03.12.2019 Offre non trouvée. 08.01.2020 Offre non trouvée. <b>04.02.2020 Offre non trouvée.</b>
<b>Fiducie familiale immobilière Brosseau</b> <b>16, chemin Fridolin-Simard</b>	08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.10.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 03.12.2019 Offre non trouvée. 08.01.2020 Offre non trouvée. <b>04.02.2020 Offre non trouvée.</b>
<b>Frank Fuoco</b> <b>2, avenue de Blois</b>	13.11.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 5 nuits. 26.11.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 90 nuits. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. <b>04.02.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits.</b>
<b>Elana Bloom</b> <b>3, place des Récollets</b>	03.12.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 2 nuits. 08.01.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits. <b>04.02.2020 Offre séjour minimum de 90 nuits.</b>

## LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 21 février 2020

Date	Expéditeur	Sujet	Action
21 janv. 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Accusé de réception du relevé identifiant les membres ayant déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires	Classement
22 janv. 2020	Fédération canadienne des municipalités	Information sur la fédération, merci d'être membres	Classement
28 janv. 2020	Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut	Demande de soutien (500 \$) pour afficher le logo sur l'affiche publicitaire 2020.	Décision Classement
10 fév. 2020	GDG Aviation	Avis d'épandage aérien.	Signature requise Envoi à GDG Classement